



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
12 novembre 2009

Français
Original : Anglais



**Deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale
concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et
politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**
Nairobi, 5-9 octobre 2009

**Rapport de la deuxième réunion intergouvernementale et
multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité et les services
écosystémiques**

I. Ouverture de la réunion

A. Ouverture de la réunion

1. La réunion s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi et a démarré par une cérémonie d'ouverture le lundi 5 octobre 2009 à 10 heures, qui a été animée par M. Ibrahim Thiaw, Directeur de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE.

B. Déclarations liminaires

2. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Mme Angela Cropper, Directrice exécutive adjointe du PNUE; M. Jochen Flasbarth, Président de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique; et M. John Michuki, Ministre de l'environnement du Kenya.

3. Dans sa déclaration, la Directrice exécutive adjointe a souligné l'urgence de remédier à la dégradation des services écosystémiques et à la perte de la biodiversité. La réunion en cours se déroule dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale de la biodiversité en 2010 et de plusieurs autres réunions importantes chargées d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs à la biodiversité. Les conclusions inquiétantes de l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire indiquaient que ceux-ci s'étaient détériorés plus rapidement au cours des 50 précédentes années que lors de toute autre période comparable de l'histoire humaine, compte tenu des exigences croissantes du monde moderne et industriel. La Directrice exécutive a fait remarquer que les informations scientifiques générées par les mécanismes scientifiques et politiques existants n'avaient aucune incidence sur le plan politique et que les institutions appliquaient souvent des approches, des méthodologies et des cadres différents ce qui avait pour effet d'altérer la cohérence de leurs messages : c'est pourquoi un mécanisme efficace pour garantir un dialogue et une interaction dynamiques entre les scientifiques et les décideurs politiques était une nécessité largement reconnue.

4. L'analyse des lacunes effectuée par le secrétariat en réponse aux recommandations de la première réunion spéciale intergouvernementale et multipartite qui s'est tenue à Putrajaya a mis en avant cinq besoins essentiels, notamment améliorer l'indépendance scientifique de l'interface entre la science et la politique, accroître la collaboration et la coordination en créant une base de connaissances commune, procéder à des évaluations périodiques et ponctuelles, appuyer la mise en œuvre des politiques et renforcer les capacités, en particulier dans les pays en développement. Elle a manifesté

l'espoir que la réunion examinerait et adopterait des mesures particulières afin de répondre à ces besoins et cernerait les moyens permettant de renforcer l'interface scientifique et politique, y compris l'adoption d'une décision en vue de la création de la plateforme proposée.

5. Dans sa déclaration, M. Flasbarth a fait observer que le nouveau mécanisme était déterminant pour garantir de meilleurs résultats en terme de protection de la biodiversité que ceux qui avaient été obtenus au cours de la précédente décennie et souligné que la réunion en cours devrait constituer une étape majeure vers la création de la plateforme proposée. Il a appelé l'attention sur l'analyse détaillée des lacunes, demandée lors de la première réunion, et dont les représentants étaient maintenant saisis, insistant sur la nécessité d'améliorer l'interface entre la science et les politiques. Il a comparé la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques au Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat et fait remarquer que l'on pouvait tirer des leçons importantes des activités de ce dernier. Le niveau élevé de consensus scientifique auquel le Groupe était parvenu dans de nombreux cas avait permis aux décideurs de prendre les mesures appropriées. Une telle plateforme scientifique et politique ne devrait pas être perçue comme une concurrente des organes et conventions scientifiques existants en matière de biodiversité, notamment de la Convention sur la diversité biologique ou de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, mais plutôt comme une source supplémentaire de preuves scientifiques riches d'enseignements.

6. Dans sa déclaration, M. Michuki a mis en avant l'importance que le Kenya accordait à la réunion en cours et le rôle que la science devait jouer pour éclairer les décisions politiques sur la conservation et l'utilisation durable des services écosystémiques. Ces services sont une source de nourriture, d'énergie, de remèdes et de matières premières pour un grand nombre d'industries très diverses, et une grande partie de la population en était tributaire. Compte tenu du rôle important joué par l'homme dans la perte de la biodiversité, les mesures visant à inverser les tendances ont souvent fait l'objet d'une certaine résistance et les gouvernements ont dû prendre des décisions impopulaires. De telles décisions devaient être fondées sur des preuves scientifiques avérées et des informations crédibles et l'idée d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité était donc accueillie avec le plus grand intérêt. Il faudrait également accorder une attention particulière à la force qui sous-tend le processus; alors que la proposition concernait un organe intergouvernemental, il était également important de faire participer le secteur privé. En conclusion, il a souligné que la plateforme proposée devait bénéficier de la garantie d'un mécanisme de financement solide avant sa création étant donné qu'un grand nombre des gouvernements qui seraient invités à fournir un appui financier étaient déjà dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations envers les organisations existantes. Il a invité instamment les participants à saisir l'occasion et à renforcer l'interface scientifique et politique.

7. A l'issue de ces déclarations liminaires, M. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a présenté un bref exposé sur l'Année internationale de la biodiversité ainsi que le logo de cette manifestation. Il a rappelé que celle-ci avait pour objectif d'encourager les individus à découvrir la biodiversité qui les entoure, à prendre conscience de sa valeur et des liens qui les unissent, ainsi que des conséquences de la perte de la biodiversité et à prendre des mesures pour la préserver. 2010 serait une année historique pour la biodiversité, marquée par d'autres événements importants, notamment la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui se tiendra à Nagoya (Japon) en octobre 2010.

C. Participation

8. Les représentants des pays ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Egypte, Erythrée, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Inde, Indonésie, Irak, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mexique, Mozambique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande, Togo, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

9. Le représentant de la Palestine a également participé à la réunion.

10. Les représentants des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des secrétariats des conventions ci-après étaient également présents : Association of Southeast Asian Nations Centre for biodiversity, Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur les espèces migratrices, Commission européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds pour l'environnement mondial, Union internationale pour la conservation de la nature, Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar), Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, Stratégique internationale de prévention des catastrophes, Université des Nations Unies.

11. Les représentants des organisations gouvernementales, non gouvernementales, du secteur privé et des associations commerciales ci-après ont participé à la réunion : Birdlife International, Académie chinoise des sciences, Climate Change, Agriculture et sécurité alimentaire, Conservation International, Council for Development, Environmental Studies and Conservation, Diversitas, Programme mondial sur les espèces envahissantes, Conseil international pour la science, Pax Romana ICMICA Africa, Resource Africa, Institut Royal des sciences naturelles de Belgique, Society for Conservation Biology, The Cooper Foundation, Tour du Valat, Université de Mexico, Société pour la conservation de la faune sauvage, Institut des ressources mondiales.

II. Questions d'organisation

12. La Directrice exécutive adjointe a expliqué que le règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE serait appliqué à la réunion, mutatis mutandis, pour la conduite de ses travaux. Les travaux de la réunion se dérouleront conformément à la pratique établie lors de la première réunion, tenue à Putrajaya (Malaisie), du 10 au 12 novembre 2008.

A. Election du Bureau

13. Les cinq membres ci-après ont été élus au Bureau de la réunion, représentant chacun les cinq régions de l'ONU :

Président :	M. Robert Watson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats
Vice-présidents :	Mme Enma Díaz (Guatemala), groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes M. Alfred Oteng-Yeboah (Ghana), groupe des Etats d'Afrique M. Abdul Hamid Zakaria (Malaisie), groupe des Etats d'Asie et du Pacifique Mme Jelena Dučić (Serbie), groupe des Etats d'Europe centrale et orientale

M. Oteng-Yeboah et Mme Diaz ont accepté d'exercer les fonctions de rapporteurs.

B. Adoption de l'ordre du jour

14. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/IPBES/2/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.
3. Principales conclusions de l'analyse des lacunes dans l'interface science-politique actuelle dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.
4. Etude des options possibles pour renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

5. Adoption des recommandations.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.

C. Organisation des travaux

15. En réponse à la demande pressante des représentants, le Président a confirmé que la réunion s'efforcerait de conduire l'ensemble de ses travaux en plénière. Il a également confirmé que, compte tenu de la nature multipartite de la réunion et des dispositions du règlement intérieur s'agissant du vote, la réunion adopterait ses décisions par consensus.

III. Principales conclusions de l'analyse des lacunes dans l'interface science-politique actuelle dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques

16. Les participants sont convenus qu'il serait rendu compte des débats au titre du présent point de l'ordre du jour dans le résumé du Président reproduit dans l'annexe au présent rapport.

IV. Etude des options possibles pour renforcer l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques

A. Débat général

17. Les participants sont convenus qu'il serait rendu compte des débats au titre du présent point de l'ordre du jour dans le résumé du Président reproduit dans l'annexe au présent rapport.

B. Présentation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat par le Président et débat

18. Le Président, en tant qu'ancien président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, a présenté l'historique du Groupe, ses objectifs, sa structure de gouvernance, ses activités et ses modalités de financement. Le Groupe a bénéficié d'un processus extrêmement ouvert et inclusif, de processus d'évaluation réciproque rigoureux tant au niveau gouvernemental que par des experts et n'a entrepris aucune activité de recherche ou de suivi. Le Président a notamment appelé l'attention sur les résumés établis par le Groupe à l'intention des décideurs politiques, lesquels étaient examinés minutieusement par les Gouvernements garantissant ainsi leur pleine maîtrise du produit final. Même s'il est associé à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe est totalement indépendant de la Convention et de ses organes subsidiaires.

19. Répondant aux questions des participants, le Président a déclaré qu'outre le secrétariat central, chaque groupe de travail du Groupe possédait un secrétariat, chacun ayant trois ou quatre employés pour un coût évalué entre 500 000 et 1 million de dollars par an. Plusieurs pays avaient financé les coûts de ces secrétariats. Si les évaluations infra-mondiales devaient constituer un élément important des activités de la plateforme proposée, il serait important de déterminer s'il fallait centraliser ces secrétariats ou les répartir sur une base régionale.

20. S'agissant de la composition des membres d'une plateforme possible, associée à de nombreuses conventions relatives à la biodiversité, il a déclaré que si le mécanisme était indépendant des organisations de cofinancement, les membres des organes directeurs de ces organisations pourraient être membres de la plateforme. Il a souligné que les principes et procédures du Groupe garantissaient maîtrise et crédibilité et offraient des directives claires sur les processus, notamment la désignation et la sélection des experts et l'évaluation des documents du Groupe.

21. Concernant les dispositions du Groupe en matière de renforcement des capacités, il a signalé que celui-ci avait soutenu le renforcement des capacités grâce à une pleine représentation d'experts provenant des pays en développement dans ces processus, y compris la fourniture de bourses pour accroître leur participation. Il a précisé que le financement pour la participation de 40 jeunes experts provenant de pays en développement avait été prévu dans l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire.

22. Un participant a demandé au secrétariat de fournir un document plus détaillé sur le Groupe, y compris sur ses modalités de gouvernance et son approche de l'aspect scientifique et politique. Il a décrit les éléments essentiels des travaux du Groupe : processus d'examen collégial et par les gouvernements, représentation géographique équitable au sein de ses groupes de travail pour garantir la légitimité et un rôle incitatif.

C. Déclaration du Directeur exécutif

23. M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE, a saisi l'occasion offerte par le débat au titre du présent point de l'ordre du jour pour s'adresser aux participants. Soulignant les liens d'interdépendance entre le réchauffement de la planète, la biodiversité et les services écosystémiques et compte tenu du fait que la perte de la biodiversité et des écosystèmes se généralisait, il a déclaré qu'il convenait d'accorder moins d'importance à ces tendances négatives et de s'intéresser davantage aux aspects positifs, tels que la masse des connaissances recueillies, y compris les connaissances traditionnelles, qui constituaient l'une des forces motrices de l'initiative en cours. Dans ce contexte, il estimait lui aussi qu'un organe inspiré du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pourrait aider à résoudre le dilemme dans lequel se trouvaient les scientifiques qui se sentaient mal compris et les décideurs politiques qui jugeaient que les arguments scientifiques entravaient leur action. Le Groupe avait montré que l'indépendance de la science ainsi que le pouvoir irréfutable des faits et la connaissance empirique pourraient contribuer à favoriser un consensus international.

24. Plutôt que de s'intéresser exclusivement aux lacunes identifiées, il a prié instamment les participants de s'efforcer de trouver des moyens de créer des synergies entre tous les organismes concernés. Notant que plus de 80 % des nouvelles zones protégées du monde se trouvaient dans les pays en développement, il a également demandé à ce que des mesures soient prises pour réduire les déséquilibres entre les pays en développement et les pays développés dans le cadre de ce processus. Abordant la question de la nature institutionnelle de tout nouvel organe, il a précisé qu'il existait un grand nombre d'institutions qui pourraient servir de modèle. En passant de la conception à la réalité, il était indispensable d'une part que le processus reste simple et d'autre part de garantir l'efficacité, l'équité et la transparence. A cet effet, il était important de définir plusieurs niveaux de partenariats : une initiative telle que celle qui était envisagée pourrait être efficace si elle était confinée dans le cadre d'une seule entité. Compte tenu de la complexité de la biodiversité, il a invité les participants à continuer de s'intéresser essentiellement à la science, de crainte que leur tâche ne devienne insurmontable. En conclusion, il s'est déclaré optimiste concernant les perspectives de succès et il a promis que, quel que soit le rôle attribué au PNUE par la communauté internationale dans ce processus, elle pourrait compter sur son plein appui.

V. Adoption de recommandations

25. Le Président s'est attaché à établir un résumé de la réunion, afin de servir de base aux travaux de la troisième et dernière réunion, au lieu de formuler des recommandations. Lors du débat qui a suivi, tous les participants ont estimé que le résumé du Président rendait compte avec exactitude des débats de la réunion. Le texte du résumé du Président figure à l'annexe au présent rapport.

VI. Adoption du rapport

26. Le présent rapport a été adopté le vendredi 9 octobre 2009, sur la base du projet de rapport figurant dans le document UNEP/IPBES/2/L.1, Add.1 et Add.2. Les participants sont convenus de confier l'établissement de la version définitive du rapport de la réunion au Rapporteur, agissant en consultation avec le Président.

VII. Clôture de la réunion

27. Après l'échange de courtoisie d'usage, le Président a déclaré la réunion close le vendredi 9 octobre 2009 à 19 h 30.

Annexe

Résumé du Président¹

1. Les représentants à la deuxième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale concernant la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Nairobi du 5 au 9 octobre 2009, ont tous reconnu l'importance de la biodiversité et des services écosystémiques qui, bien qu'ils soient essentiels pour le développement durable et le bien-être humain tant actuel que futur, en particulier pour l'élimination de la pauvreté, connaissent actuellement un déclin significatif; que l'interface entre la science et la politique dans les domaines de la biodiversité et des services écosystémiques devait être renforcée à tous les niveaux; la nécessité de garantir la qualité et l'indépendance de la science mise à disposition; et l'importance d'une collaboration active avec les organismes concernés des Nations Unies pour renforcer au maximum les synergies et créer des capacités en vue d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques.

I. Conclusions et besoins tels qu'identifiés dans l'analyse des lacunes

2. La discussion reproduite dans la présente section est fondée sur les besoins d'ensemble d'une interface scientifique et politique renforcée pour la biodiversité et les services écosystémiques qui ne soit pas spécifique des fonctions potentielles de la plateforme proposée, examinées à la section II.

3. Il a été convenu dans l'ensemble que l'analyse des lacunes fournissait une base appropriée pour examiner les moyens de renforcer l'interface entre la science et la politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, mais il a été considéré que l'analyse de certaines questions, telles que les initiatives actuelles et appropriées des capacités et les évaluations à différents niveaux devait être approfondie.

4. Il a été reconnu qu'une interface renforcée entre la science et la politique exigeait : une indépendance scientifique (crédibilité, pertinence et légitimité); la production de connaissances (collaboration et coordination pour établir des bases de connaissances communes et partagées); des évaluations des connaissances (évaluations périodiques et en temps voulu pour produire et diffuser des avis pertinents mais non dogmatiques sur le plan politique avec la participation pleine et équitable d'experts de toutes les régions du monde); l'utilisation des connaissances (appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques); et le renforcement des capacités afin de renforcer l'interface entre la science et la politique et d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être des personnes (par exemple élimination de la pauvreté, sécurité alimentaire, hydrique et énergétique).

5. Il a été admis que l'interface scientifique et politique pourrait, au moins en partie, être améliorée en renforçant les mécanismes existants, mais qu'un nouveau mécanisme tirant partie des mécanismes existants et renforcés pourrait possiblement ajouter une valeur appréciable à des domaines pour lesquels le renforcement était difficile.

6. Il n'existait actuellement aucun mécanisme intergouvernemental qui répondait à tous les besoins scientifiques et politiques des multiples accords et processus multilatéraux sur l'environnement dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

A. Amélioration de la collaboration et de la coordination afin de produire des connaissances pour une base commune et partagée

7. Les participants ont reconnu qu'il était urgent de renforcer la production des connaissances aux niveaux national, régional et mondial en s'appuyant sur les réseaux scientifiques existants. Les besoins en matière de production de connaissances comprenaient par exemple :

- a) Un examen de l'applicabilité, de la cohérence et de la transférabilité de mesures et d'indicateurs concrets pour déterminer l'état et les tendances de la biodiversité et des services écosystémiques;
- b) Des cadres nationaux et régionaux de suivi de la biodiversité et des services écosystémiques;

¹ Le résumé par le Président n'a pas été revu par les services d'édition.

c) Des modèles explicites d'un point de vue spatial prévoyant la réponse de la biodiversité et des services écosystémiques aux pressions et aux forces motrices ainsi que les incidences qui en résultent pour le bien-être de l'humanité.

8. Les participants ont insisté sur l'importance des connaissances locales et traditionnelles et des autres formes de connaissances pour renseigner les divers processus politiques afin de faire en sorte que les résultats – (les recherches, les données et les outils – ainsi que les bonnes pratiques pour une exploitation durable de la biodiversité et des services écosystémiques) soient utiles pour les utilisateurs à tous les niveaux.

9. Une approche interdisciplinaire et pluridisciplinaire sortant du cadre de la biodiversité, y compris la recherche sociale et économique, était considérée comme essentielle. Il était également indispensable d'adopter une approche ascendante de la production de connaissances pour veiller à ce que la détermination des besoins ne soit pas le seul apanage de la communauté scientifique ou politique, mais également de la communauté plus large des utilisateurs.

B. Besoin de procéder à des évaluations périodiques et en temps utile pour produire et diffuser des informations pertinentes sur le plan politique et non dogmatiques

10. Il est nécessaire de fournir des évaluations et des informations scientifiques indépendantes, fondées, pertinentes et crédibles aux décideurs dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi qu'à la communauté plus large de développement.

11. Par ailleurs, il est nécessaire de réaliser des évaluations qui, en général, incluent la participation des Gouvernements et d'autres parties concernées par l'intermédiaire d'un processus intergouvernemental (mécanisme fondé), qui soient pertinentes sur le plan politique (sans être dogmatiques), faisant participer pleinement et sur un même pied des experts de toutes les régions du monde (tenant compte de la nécessité d'un renforcement des capacités pour de nombreux pays en développement) et soumises à l'examen des pairs (crédibles). Ces évaluations devraient faire ressortir les liens entre la biodiversité, les services écosystémiques et l'atténuation de la pauvreté (par exemple sécurité alimentaire, énergétique et hydrique), englober l'évaluation des écosystèmes et mettre en exergue les facteurs de changement et les questions naissantes.

12. Les évaluations devraient être dictées par la demande, fondées sur l'identification des problèmes et les besoins des utilisateurs, y compris les besoins des décideurs, de tous les accords multilatéraux sur l'environnement (par exemple les six conventions relative à la biodiversité, y compris la Convention sur la diversité biologique, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) et les organismes des Nations Unies concernés; prendre en compte tous les types de connaissances, y compris les connaissances autochtones et traditionnelles; couvrir toutes les échelles temporelles (passées, présentes et futures) et les échelles spatiales (locales, sous-régionales, régionales et mondiales); utiliser un cadre conceptuel et des méthodologies communs; et être interdisciplinaires et multidisciplinaires. Elles devraient se pencher sur les questions thématiques et naissantes, compléter, sans faire double emploi, les évaluations existantes, tirer des enseignements de l'expérience acquise dans le cadre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ainsi que d'autres processus internationaux d'évaluation tels que l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, le rapport sur l'Avenir de la biodiversité dans le monde, de l'Evaluation internationale des sciences agricoles et des technologies pour le développement ainsi que de « l'évaluation des évaluations » du milieu marin; prendre en compte les aspects sociaux et économiques et liés à la valeur ajoutée et identifier les lacunes en matière de connaissances.

13. Il est indispensable de convenir de processus pour approuver la structure de gouvernance et la portée de ces évaluations, la désignation et le choix des auteurs et des éditeurs; et les processus d'examen par les pairs, d'approbation, de sensibilisation et de communication. Les besoins financiers et en ressources humaines requis pour ces évaluations devraient être déterminés et satisfaits. Ces évaluations devraient être traduites dans une langue comprise des utilisateurs finals et utilisés par ces derniers (y compris les communautés locales).

14. La participation des décideurs politiques et des parties prenantes concernées, notamment aux niveaux locaux, représentant des systèmes de connaissance appropriés, est essentielle pour garantir le renforcement de l'interface scientifique et politique.

C. Appui à la mise en œuvre des politiques grâce à un soutien scientifique sous la forme d'outils et de méthodologies d'appui à la prise de décisions

15. Même s'il est nécessaire de soutenir la formulation et la mise en œuvre des politiques (notamment pour les six conventions relatives à la biodiversité et la Convention sur la lutte contre la désertification), il importe également d'élargir la base des clients et des utilisateurs des informations scientifiques pour y inclure les Gouvernements et les organismes des Nations Unies, la société civile, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Des campagnes de sensibilisation à l'intention du grand public sont également essentielles.

16. L'accès aux et l'utilisation des connaissances, qui devraient être pertinentes sans être dogmatiques, ont été jugés cruciaux. Il importe également de mettre au point, sur demande, des outils et des méthodologies pour appuyer la formulation des politiques, par exemple des évaluations infra-mondiales en y associant les utilisateurs finals; des outils à critères multiples pour l'analyse des décisions; des analyses coûts-bénéfices; et des méthodes d'évaluation pour les services écosystémiques. Il est essentiel que la base des connaissances puisse servir aux utilisateurs.

17. Il est également nécessaire d'envisager l'utilisation des divers mécanismes scientifiques et technologiques pour que le processus politique se déroule de manière harmonieuse et appropriée.

D. Besoin de créer des capacités afin d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être de l'humanité

18. De l'avis général, il était important de renforcer les capacités pour la production, l'évaluation et l'utilisation des connaissances à divers niveaux. Le renforcement des capacités des scientifiques, des décideurs et des membres de la société civile, y compris des communautés locales, devrait être encouragé pour leur permettre de participer pleinement à l'interface scientifique et politique, outre l'augmentation de la participation et de la contribution des scientifiques de pays en développement, tout en veillant à ce qu'un appui technique et scientifique ciblé soit fourni pour leur garantir un rôle accru.

19. Les besoins spécifiques identifiés par les participants comprenaient notamment :

- a) L'accès aux informations et connaissances, par exemple l'accès libre et gratuit en ligne aux journaux, bibliothèques virtuelles, informations géographiques de base et données satellitaires;
- b) Des programmes de formation et des facilités pour les scientifiques des pays en développement, par exemple la fourniture de bourses et l'accès à des outils de modélisation;
- c) Un réseau de correspondants pour faciliter les évaluations nationales et régionales, et le renforcement des capacités pour la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

20. Il est nécessaire d'intégrer et d'élargir le renforcement des capacités dans les programmes et les processus, en s'appuyant sur les activités existantes, y compris dans le cadre de la coopération bilatérale, notamment avec le Fonds pour l'environnement mondial en tant que mécanisme de financement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

21. Il est nécessaire de mieux comprendre toute la diversité des activités de renforcement des capacités disponibles, ainsi que leurs carences, nécessaires pour répondre aux besoins d'une interface scientifique et politique renforcée.

II. Fonctions de la plateforme proposée

22. La plateforme proposée a pour objet de renforcer, de manière rentable quoique fragmentée et non coordonnée, les interfaces scientifiques et politiques existantes associées à la biodiversité et aux services écosystémiques.

23. La plupart des participants ont soutenu l'importance de garantir l'indépendance scientifique, c'est-à-dire de séparer la structure de gouvernance de la plateforme proposée des structures de gouvernance des accords multilatéraux sur l'environnement et des organismes des Nations Unies pour

la fourniture d'informations scientifiques fondées, légitimes et pertinentes dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques qui soient pertinentes sur le plan politique sans pour autant être dogmatiques.

24. Avant de mettre au point les fonctions éventuelles d'une plateforme, il sera essentiel de garantir une bonne connaissance des capacités disponibles et des moyens de les renforcer, afin que la plateforme soit conçue pour ajouter de la valeur de manière rentable aux capacités existantes sans les démultiplier ou s'y substituer. Une analyse plus approfondie a été demandée dans les domaines du renforcement des capacités, de l'évaluation, de la structure et des procédures de gouvernance du Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique ainsi que des coûts potentiels et des modalités d'une telle plateforme. Une nouvelle plateforme pourrait jouer un rôle décisif pour coordonner et stimuler les mécanismes existants, outre exécuter un certain nombre de fonctions qui ne sont actuellement pas couvertes par une autre organisation ou un autre mécanisme. Les premières idées de fonctions pour la plateforme potentielle comprenaient :

- a) Favoriser une collaboration et une coordination renforcées pour la production de connaissances en vue de la création d'une base de connaissances communes et partagées en :
 - i) Identifiant et hiérarchisant les informations scientifiques clés nécessaires aux décideurs politiques à diverses échelles spatiales, y compris par le processus d'évaluation;
 - ii) Créant un mécanisme de dialogue entre la communauté scientifique, les décideurs politiques et les organismes de financement pour stimuler la production des informations demandées au plan national et en partenariat avec des organisations internationales telles que le Conseil international pour la science et ses programmes, par exemple *Diversitas* et l'Union mondiale pour la nature. Le mécanisme lui-même ne financerait et ne réaliserait aucune recherche scientifique primaire;
- b) Coordonner et réaliser des évaluations périodiques et ponctuelles pour produire et diffuser des informations pertinentes sur le plan politique sans pour autant être dogmatiques en :
 - i) Identifiant la nécessité d'évaluations infra-mondiales (nationales, sous-régionales et régionales) et en encourageant leur réalisation basées sur le suivi de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, en coordination avec celui-ci;
 - ii) Faisant la synthèse des conclusions des évaluations infra-mondiales par région et par thème;
 - iii) Réalisant, si nécessaire, des évaluations sous-régionales, régionales et mondiales, en s'appuyant sur les évaluations infra-mondiales et d'autres sources;
 - iv) Menant à bien des évaluations sur des questions thématiques;
 - v) Diffusant les conclusions de l'évaluation aux parties prenantes concernées;
 - vi) Tenant un catalogue actualisé des évaluations pertinentes, facilitant la collaboration avec celles-ci tout en veillant à éviter les doubles emplois;
- c) Appuyer la formulation et la mise en œuvre des politiques en identifiant les outils et les méthodologies pertinents sur le plan politique tout en répondant aux besoins des décideurs politiques et des autres utilisateurs d'informations scientifiques, notamment en diffusant les conclusions des évaluations à diverses échelles spatiales, et des informations sur les meilleures pratiques pour utiliser les outils et les méthodologies et si nécessaire encourager leur développement ultérieur;
- d) Renforcer les capacités pour intégrer la biodiversité et les services écosystémiques en faveur du bien-être de l'humanité en identifiant les besoins en matière de renforcement des capacités (en s'appuyant sur la liste indicative susmentionnée) des scientifiques et des décideurs ainsi que des autres utilisateurs d'informations scientifiques sur une gamme d'échelles spatiales et en créant un mécanisme, avec les organisations chargées du renforcement des capacités, y compris le mécanisme de financement du Fonds pour l'environnement mondial et les activités du Programme des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Banque mondiale et des banques régionales de développement ainsi que des organisations de la société civile pour faciliter et stimuler la satisfaction des besoins identifiés. La plupart des participants ont manifesté leur appui au

renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement, y compris à l'amélioration de l'accès aux informations et technologies scientifiques utiles ainsi qu'à la fourniture de programmes et de possibilités de formation.

III. Structure de gouvernance

25. Plusieurs structures de gouvernance intergouvernementales possibles ont été examinées comme suit :

a) Il a été dans l'ensemble admis que la plénière devrait comprendre des représentants de tous les Gouvernements représentés à l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des participants invités parmi les groupes de parties prenantes concernées. Certains délégués ont déclaré que les participants des parties prenantes concernées devraient être invités conformément aux modalités convenues par la plateforme proposée à sa première réunion;

b) Deux avis ont été exprimés concernant un organe exécutif ou bureau. Vu qu'il devrait comprendre des scientifiques et des experts techniques élus de la même manière que pour le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur la base d'une représentation géographique appropriée, ainsi que des membres ad hoc compétents (par exemple les présidents des organes scientifiques subsidiaires des six conventions relatives à la biodiversité et de la Convention sur la lutte contre la désertification). Ces participants ne voyaient pas la nécessité d'un groupe consultatif scientifique consultatif compte tenu du haut niveau de spécialisation scientifique et technique des membres élus de l'organe exécutif ou du bureau. L'autre avis était que les membres de l'organe exécutif ou du bureau ne devraient pas être des experts techniques et devraient s'acquitter uniquement de fonctions administratives, c'est-à-dire que l'organe devrait alors être complété par un groupe scientifique consultatif élu pour garantir la crédibilité scientifique, composé de membres ad hoc compétents (par exemple, présidents des organes scientifiques subsidiaires des accords multilatéraux sur l'environnement);

c) Des avis divergents ont été exprimés sur les rapports entre la plateforme et les organes directeurs des six accords multilatéraux sur l'environnement concernant la biodiversité et la Convention sur la lutte contre la désertification ainsi que les organismes des Nations Unies, de nombreux participants soutenant un rapport direct entre les accords et la plénière ou l'organe exécutif, alors que ceux qui étaient favorables à un groupe scientifique consultatif préféraient que l'interface se situe entre les accords et l'organe scientifique consultatif;

d) Le fonctionnement à tous les niveaux d'échelles spatiales, à savoir national, sous-régional, régional et mondial, a été approuvé sans réserve;

e) La nécessité d'un petit secrétariat a été approuvée dans l'ensemble, mais les fonctions, les mécanismes de financement et le lieu devraient être définis. Il a été demandé au secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'évaluer les divers types d'arrangements institutionnels pour le secrétariat ainsi que les critères à utiliser pour déterminer l'emplacement du secrétariat;

f) Les vues divergeaient sur la question de savoir si les groupes de travail devraient être ad hoc, assortis d'un calendrier et constitués en tant que de besoin, et par conséquent en nombre indéterminé, ou s'ils devraient être permanent, mais avec des programmes de travail souples et dictés par la demande. Un grand nombre de représentants qui soutenaient la création de groupes de travail permanents étaient favorables à la constitution de deux groupes (groupe des évaluations et groupe du renforcement des capacités). Toutefois, les vues divergeaient sur la question de savoir si des groupes de travail régionaux étaient nécessaires ou s'il était possible d'utiliser les mécanismes institutionnels existants. On s'est accordé dans l'ensemble sur la création de groupes de travail, si nécessaire, lors de la première séance plénière;

g) Le mécanisme de financement, outre la création possible d'un fonds d'affectation spécial, ou le niveau des ressources financières nécessaires, lesquelles ne pourraient pas être évaluées avant l'achèvement du programme de travail ont fait l'objet d'un bref examen.

IV. Conclusions et voie à suivre

26. Dans l'ensemble, les participants étaient très favorables à un nouveau mécanisme intergouvernemental pour renforcer l'interface scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, sous réserve qu'il ne fasse pas double emploi ou ne se substitue pas aux mandats des programmes de travail des accords multilatéraux sur l'environnement ou des mécanismes existants, lorsque le renforcement des mécanismes existants était inadapté. La plupart des participants

ont approuvé l'importance de garantir l'indépendance scientifique du nouveau mécanisme intergouvernemental en le dotant d'une structure de gouvernance distincte, mais tenant compte des structures de gouvernance des accords multilatéraux sur l'environnement et des organismes des Nations Unies. Les vues divergeaient sur la question de savoir si un tel mécanisme répondrait toutefois uniquement aux besoins des accords multilatéraux sur l'environnement et de leurs organes scientifiques subsidiaires, en assurant une représentation pleine et équitable des pays en développement et un examen collégial des rapports par des experts et les Gouvernements, ou s'il devrait également répondre aux besoins d'autres parties prenantes, par exemple les organismes des Nations Unies. Même si les participants estimaient qu'il devait être intergouvernemental, les vues divergeaient sur la question de savoir si les parties prenantes concernées devraient être invitées en qualité d'observateurs ou si les participants devraient être invités sur la base de modalités devant être convenues par une éventuelle plateforme à sa première réunion. Il a été décidé que tout rapport devrait être utile à l'ensemble des parties prenantes.

27. La plateforme devrait soutenir et compléter les organes scientifiques subsidiaires des six accords et processus multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité et de la Convention sur la lutte contre la désertification comme expliqué ci-dessus. Toutefois, les vues divergeaient sur la question de savoir si un tel mécanisme devrait faire intervenir également les organismes concernés des Nations Unies, la communauté scientifique et d'autres parties prenantes, telles que les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les organisations de la société civile.

28. Un tel mécanisme intergouvernemental pourrait jouer, dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, un rôle semblable à celui joué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat dans le domaine du changement climatique, mais adopter toutefois une approche plus globale prévoyant non seulement d'évaluer les connaissances mais également d'encourager le renforcement de la collaboration et de la coordination pour la production de connaissances en vue de créer une base commune et partagée de connaissances; d'appuyer la mise en œuvre des politiques en identifiant les outils et méthodologies pertinents pour les politiques afin de répondre aux besoins des décideurs politiques; et de renforcer les capacités aux fins d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques pour le bien-être de l'humanité.

29. Pour éviter les efforts inutiles et garantir que le nouveau mécanisme ajoute de la valeur de manière unique, certains participants ont demandé des informations supplémentaires pour pouvoir décider de la création d'un nouveau mécanisme intergouvernemental. Les analyses supplémentaires demandées portaient notamment sur : les activités en cours et prévues de renforcement des capacités; les évaluations, y compris la situation actuelle des indicateurs existants; la structure et les procédures de gouvernance du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évaluation du climat; les options et critères pour un éventuel secrétariat; et des informations sur les besoins éventuels en matière de financement et les structures de gouvernance d'une possible plateforme.

30. Certains participants ont recommandé que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement informe le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention sur la diversité biologique à sa troisième réunion des progrès accomplis lors de la réunion en cours afin qu'il puisse analyser les incidences des travaux de la Convention sur la diversité biologique, y compris son plan stratégique.

31. Les participants ont recommandé que le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement fasse rapport à la onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, en février 2010, sur les conclusions de la réunion en cours, et que le Conseil d'administration prie le Directeur exécutif, en coopération avec les organismes concernés des Nations Unies, de convoquer une troisième et dernière réunion intergouvernementale multipartite pour négocier et décider de la création d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, dont les conclusions devraient être communiquées à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale en 2010.

32. Certains représentants ont également recommandé la tenue de nouvelles consultations informelles entre les Gouvernements et les organisations concernées aux niveaux bilatéral et régional afin de faciliter les consultations en vue de la troisième et dernière réunion, et invité les Gouvernements et les organisations en mesure de le faire à contribuer à l'organisation de ces consultations.